

INSCRIPTION A L'ÉCOLE MATERNELLE JULES FERRY DE DONCOURT-LES-CONFLANS

QUELS ENFANTS SONT CONCERNÉS ?

- les enfants qui rentrent en première année de maternelle
- les nouveaux élèves

Étape 1

INSCRIPTION AU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE qui délivre une attestation aux parents

QUAND et COMMENT ?

- les dates d'inscription seront communiquées courant le mois de mars
- les dossiers d'inscription sont adressés par mail aux personnes responsables de l'enfant

QUELS SONT LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES ?

- la fiche d'inscription dûment remplie
- l'autorisation d'inscription, en cas de séparation des parents
- une copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
- une copie du livret de famille
- une copie de la Carte Nationale d'Identité des parents
- une copie de justificatif de domicile (par exemple, une facture d'électricité, de gaz...)
- la fiche de renseignements de l'école maternelle
- la fiche d'urgence
- la demande d'aménagement du temps de présence pour l'après-midi pour les enfants PS et TPS
- 1 photo d'identité
- un certificat de radiation si l'enfant fréquentait un autre établissement scolaire

COMMENT DÉPOSER LE DOSSIER ?

- soit par mail à l'adresse mairiedoncourtlesconflans@wanadoo.fr
- soit en déposant les pièces du dossier sous enveloppe, dans la boîte aux lettres de la mairie

Étape 2

ADMISSION À L'ÉCOLE

- l'attestation de la mairie et le dossier seront adressés à la Directrice de l'école
- la Directrice de l'école communiquera aux parents les date et horaire de la rentrée qui sera échelonnée sur une durée limitée dans le temps